

n'a le droit de trouver à redire à cette résolution, quoiqu'on puisse penser d'ailleurs de l'expédition en elle-même. L'Angleterre pourra intervenir par son ambassadeur; elle pourra demander des explications; elle l'a déjà fait, mais elle n'interviendra pas d'une autre manière.

Il n'y avait presque plus à douter que le résultat des élections ne fût défavorable au ministère. Aux dernières dates, sur 333 députés élus, il y en avait 123 pour les ministres, 199 de l'opposition, et 11 dont l'opinion n'était pas connue avec certitude.

Les journaux de Paris parlent d'un congrès qui devait se tenir prochainement dans cette capitale, et dont l'objet principal serait d'arranger le mode de l'occupation d'Alger. Le duc de Wellington avait aussi fait allusion à ce sujet, dans le parlement britannique. Il est à croire que ce congrès sera une affaire de *substance* plus que de *forme*: la parade d'une assemblée telle que celle de Vérone ou de Laybach ne serait pas du goût des Français, et ne cadrerait pas avec les idées qu'ils ont sur le gouvernement.

ANGLETERRE.

Chambre des Communes, 30 Juin.—Mr. O'Connell, parlant de la situation des Catholiques sous le gouvernement français en Canada, dit qu'un séminaire catholique à Montréal, dans le Bas-Canada, a possédé des terres l'espace d'environ 130 ans. On avait trouvé cependant maintenant que le séminaire n'était pas une corporation, et l'on avait montré quelque détermination à le priver de ses biens, quoique sous les lois françaises il fût autorisé à les posséder. Il croyait que le gouvernement ne serait aucune difficulté de donner quelques renseignemens sur le sujet, c'est pourquoi il faisait alors motion, "Qu'il fut présenté une adresse à Sa Majesté, la priant de laisser avoir à la chambre copie d'une adresse présentée par la chambre d'assemblée du Bas-Canada, au sujet des terres possédées par ce séminaire en cette province."

1er. Juillet.—En réponse à une question de Mr. C. Grant, Sir GEORGE MURRAY dit que la mesure du gouvernement du Bas-Canada, était une mesure d'une si grande importance, qu'il espérait que la chambre permettrait qu'elle fût passée dans la présente session.

Les funérailles du feu roi ont eu lieu le 15 Juillet, avec les cérémonies ordinaires en pareilles occasions.

C'est la rumeur commune dans les hauts cercles, dit le *Spectator* du 17, que le marquis de Lansdowne succédera à Sir R.